

DEVENIR ANIMATEUR PREVENTION

**SECTEUR ASD – AIDE ET SOIN A
DOMICILE**



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION

FORMATION - ACTION
ANIMATEUR PREVENTION DANS LE SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS A DOMICILE
AP ASD

(Durée : 3 jours (21 heures) + ½ journée d'accompagnement)

L'animateur prévention AP ASD a un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention. Il conseille et accompagne la direction dans la mise en place d'une démarche de prévention pour laquelle elle s'engage et l'anime par des actions mobilisatrices de terrain.

Conditions de réussite de la formation – action AP ASD :

- La direction se doit d'afficher sa volonté en matière de prévention, de positionner l'AP ASD dans son organisation et de rendre légitime son action. La formation du dirigeant précède celle de l'AP ASD
- Le temps de formation « Bases en prévention » est à prévoir en amont de la formation AP ASD
- Le temps nécessaire aux travaux d'intersession (**1,5 jours minimum**) doit être pris en compte dans la gestion des activités du futur AP ASD. Il en est de même pour le temps d'accompagnement du binôme dirigeant de structure / AP ASD par le formateur.

Il est nécessaire, avant la formation de l'animateur prévention ASD, de consulter le document de référence ASD disponible en téléchargement gratuit sur le site de l'INRS.

La formation est une formation-action contenant des travaux applicatifs dans l'établissement. Ces travaux font l'objet d'un accompagnement apporté au dirigeant et AP ASD par le formateur.

Public

Salariés du secteur aide et soins à domicile (recommandation : coordonnateur de secteur ou infirmier(e) coordonnateur(trice)...)

Prérequis

Chef d'établissement et/ou encadrement : formation « *Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une entreprise du secteur de l'aide et du soin à domicile - ASD* »

Stagiaire : il doit suivre et valider la formation à distance et gratuite sur le site de l'INRS : « *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* » <https://www.eformation-inrs.fr/formation/8>

Objectifs

- Venir en appui de la Direction pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure
- Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de sa structure (avant sa mise en œuvre)
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

Contenu

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur ASD
- Etat des lieux d'une structure pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités
- Structuration d'une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne et ses conditions de réussite
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques du secteur
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration
- Méthodologie et cadrage de projet(s) de prévention (note de cadrage et projet)

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.

Mode de validation

Un certificat d'animateur prévention du secteur aide et soin à domicile AP ASD de l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, l'AP ASD doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 14h (2j) par période de 36 mois.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 21 heures réparties en 2 modules non consécutifs (2j + 1j).
Effectif maximum : 8 stagiaires.

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur AP ASD certifié par le réseau prévention.

**PROGRAMME DE FORMATION
ANIMATEUR PREVENTION ASD**

MODULE 1

JOUR 1	
9h00 – 12h30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes L'AP ASD, rôle et missions Les enjeux humains, économiques et réglementaires de la prévention pour le secteur Les risques du métier (RPS, TMS...) Les différents acteurs à mobiliser La démarche de prévention adaptée au secteur et correspondant à la stratégie de la structure
13h30 – 17h00	Méthodologie de projet Elaborer et animer un projet de prévention
JOUR 2	
9h00 – 12h30	Détecter et hiérarchiser des situations de travail à risque L'évaluation des risques professionnels - observation et analyse des situations de travail
13h30 – 17h00	L'évaluation des risques professionnels - proposition et mise en place de pistes d'amélioration Hiérarchiser les pistes d'amélioration Construction et suivi d'un plan d'actions Consignes d'intersession

INTERSESSION : 1,5 jours de travaux répartis sur 4 à 8 semaines et ½ journée d'accompagnement de 4h dans la structure en commun avec le dirigeant

Les travaux applicatifs d'intersession dans l'établissement sont réalisés par l'AP ASD, en lien avec le dirigeant. L'accompagnement de ces travaux est assuré par le formateur dans l'établissement auprès de l'AP ASD et du dirigeant.

- Etablissement d'un état des lieux S&ST (dont outil « faire le point » RPS)
- Proposition d'un projet de prévention
- Détection et hiérarchisation de situations à risques
- Analyse d'une situation à risques

Cadrage du projet, coordination des actions, définition de la stratégie avec la direction, l'AP, le formateur (lors de la ½ journée d'accompagnement) :

- Lors d'un temps de travail en commun entre l'AP ASD et le dirigeant, en présence du formateur.
- Le binôme AP ASD et dirigeant présente le travail mené dans l'établissement lors de l'état des lieux en S&ST, l'organisation de la prévention dans l'entreprise, le repérage des problématiques majeures, les axes de progrès pour l'établissement. Le formateur accompagne le binôme pour l'identification des axes de progrès ainsi qu'à l'identification de freins éventuels afin de pouvoir les lever.
Lors de cette intervention du formateur, le binôme AP ASD et dirigeant pourra avancer dans son projet, établir une note de cadrage en s'appuyant sur la lettre d'engagement.

**AMN Conseil et Formation
19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



V4 – 11.2022



MODULE 2

JOUR 3

JOUR 3	
9h00 – 12h30	Accueil Retours d'expérience ECDC1 – ECDC2
13h30 – 17h00	ECDC3 Bilan de la formation

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr